Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le 02/06/2026
ID : 081-258101815-20260528-2026_3BIS-AU

COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DU SUD DU TARN

Séance du jeudi 28 mai 2026

ÉLECTION DU PRÉSIDENT
Procès-Verbal

A l'occasion du renouvellement des représentants de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet au Comité syndical, le doyen d'âge, Président de séance, conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Comité syndical à procéder à l'élection du Président.

Le secrétaire de séance est : M. Michel BENOIT

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

- Candidats :
  - Mme Virginie CALLEJON
  - M. Fabrice CABRAL
  - .....
  - .....
  - .....

- Vote :

Inscrits	10
Votants	8
Bulletins blancs ou nuls	..
Suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

- Ont obtenu :
  - M. Fabrice CABRAL ..... 7 voix
  - Mme Virginie CALLEJON ..... 1 voix
  - .... voix
  - .... voix
  - .... voix

M. Fabrice CABRAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclaré élu et a été immédiatement installé.

L'assesseur | Le scrutateur | Le secrétaire de séance | Le doyen d'âge